
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2015

À une séance extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2015, à 18 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

Mme France Hamel, mairesse suppléante
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3 (absente)
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 8 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Greffe – Mandat – Addenda modifiant une transaction
3. Avis de motion – Règlement no REGVSAD-2015-444 modifiant le Règlement de lotissement no 481-85 afin d'établir des dispositions particulières dans la zone RC-13
4. Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement no REGVSAD-2015-444 modifiant le Règlement de lotissement no 481-85 afin d'établir des dispositions particulières dans la zone RC-13
5. Période d'intervention des membres du conseil
6. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8393, point numéro 1, séance extraordinaire du 1^{er} avril 2015
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2015 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. GREFFE – MANDAT – ADDENDA MODIFIANT UNE TRANSACTION

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8394, point numéro 2, séance extraordinaire du 1^{er} avril 2015
RÉFÉRENCES : MVSAD-2015-5867; RVSAD-2011-4443

CONSIDÉRANT la transaction intervenue le 25 octobre 2011 (résolution no RVSAD-2011-4443);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette transaction.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la mairesse suppléante, ou son remplaçant, et le directeur général, ou son remplaçant, à signer l'addenda modifiant la transaction du 25 octobre 2011 déposé en comité plénier.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-444 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 481-85 AFIN D'ÉTABLIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE RC-13

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2015-449, point numéro 3, séance extraordinaire du 1^{er} avril 2015
RÉFÉRENCES : REGVSAD-2015-444; MVSAD-2015-5821

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Côté, district numéro 1, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2015-444 modifiant le Règlement de lotissement no 481-85 afin d'établir des dispositions particulières dans la zone RC-13.



4. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-444 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 481-85 AFIN D'ÉTABLIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE RC-13

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8395, point numéro 4, séance extraordinaire du 1^{er} avril 2015
RÉFÉRENCES : REGVSAD-2015-444; MVSAD-2015-5821

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement no REGVSAD-2015-444 modifiant le Règlement de lotissement no 481-85 afin d'établir des dispositions particulières dans la zone RC-13.



5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 5, séance extraordinaire du 1^{er} avril 2015



6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8396, point numéro 6, séance extraordinaire du 1^{er} avril 2015

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 1^{er} jour du mois d'avril 2015 à 18 h 43 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

France Hamel, mairesse suppléante

Robert Doré, directeur général et greffier